

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

世界知识产权组织

ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL



ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

C. PCT 983
04

Le 17 mars 2004

Madame,
Monsieur,

./.

Vous trouverez ci-joint une copie de la note C. PCT 982, envoyée ce jour au Ministre des affaires étrangères de votre pays.

Cette note informe que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) prendra à sa charge les frais de séjour supplémentaires afin de permettre à la personne désignée par votre gouvernement pour participer à la dixième session du *Comité permanent du droit des brevets (SCP)*, qui se tiendra du 10 au 14 mai 2004, de venir à Genève la semaine qui la précède afin de participer à la sixième session du *Groupe de travail sur la réforme du PCT*, qui se tiendra du 3 au 7 mai 2004.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in green ink, which appears to read 'Francis Gurry'. The signature is fluid and cursive.

Francis Gurry
Vice-directeur général

Pièce jointe : note C. PCT 982



C. PCT 982

04

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur de se référer à la note C. PCT 974, datée du 18 février 2004, invitant le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter à la sixième session du *Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, qui se tiendra à Genève du 3 au 7 mai 2004.

Le Directeur général se réfère à la note C. 7006, datée du 16 mars, 2004, informant que l'OMPI prendra à sa charge les frais de voyage en avion en classe économique, et de séjour, d'une personne désignée par le Gouvernement de Son Excellence pour participer à la dixième session du *Comité permanent du droit des brevets (SCP)*, qui se tiendra à Genève du 10 au 14 mai 2004.

Le Directeur général a le plaisir d'informer que l'OMPI prendra à sa charge les frais de séjour supplémentaires pour permettre à la personne désignée par le Gouvernement de Son Excellence pour participer à la session du SCP de venir à Genève la semaine qui la précède afin d'assister à la session du Groupe de travail sur la réforme du PCT. Les dispositions relatives au voyage qui sont énoncées dans l'annexe de la note C. 7006 s'appliqueront à la période supplémentaire de participation.

Le Directeur général saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir faire savoir à l'OMPI, avant le 16 avril 2004, si la personne qui est désignée pour participer à la session du SCP restera à Genève la semaine suivante afin de participer aussi à ladite session du Groupe de travail sur la réforme du PCT.

Le 17 mars 2004